

BE-A0523\_715189\_715574\_FRE

Inventaire des archives d'hôpitaux  
d'orphelins : la maison de la charité, dite  
"maison des enfants de bonne volonté", la  
maison des enfants de Saint-Michel et la  
maison des enfants de la divine provi



Het Rijksarchief in België  
Archives de l'État en Belgique  
Das Staatsarchiv in Belgien  
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

---

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	3
Histoire du producteur et des archives.....	4
Producteur d'archives.....	4
Nom.....	4
Historique.....	4
Généralités.....	4
Maison des Enfants de la Divine Providence.....	6
Archives.....	6
Contenu et structure.....	8
Mode de classement.....	8
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	9
I. Organisation.....	9
3 - 4 Procès-verbaux des séances des administrateurs de l'hôpital. 1795-1798....	9
II. Biens.....	10
III. Comptabilité.....	11
10 - 15 Registres ou cahiers aux paiements des redevances (cens, rentes, locations de maisons) dues à ou par l'hôpital. 1740-1803.....	11
19 - 54 Comptes des recettes en argent et en nature et des dépenses (extraits des procès-verbaux des séances de la Commission administrative des hospices civils du canton de Liège relatifs à l'approbation des comptes). 1798/1799-1812.....	11

## Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:

Maison des enfants de la divine providence (Liège)

Période:

1712-1829

Numéro du bloc d'archives:

BE-A0523.5943

Etendue:

- Etendue inventoriée: 0.70 m
- Dernière cote d'inventaire: 55.00
- Etendue inventoriée: 0.70 m
- Dernière cote d'inventaire: 55.00

Dépôt d'archives:

Archives de l'Etat à Liège

Histoire du producteur et des archives

## PRODUCTEUR D'ARCHIVES

NOM

Maison des Enfants de la Divine Providence, à Liège.

HISTORIQUE

## GÉNÉRALITÉS

Dans l'esprit de l'institution établie en 1620 par Gertrude Counotte en Agimont (paroisse Saint-Séverin) <sup>1</sup>, la " Maison des Pauvres Orphelins ", plus tard rebaptisée " hospice des Enfants de la Patrie " (fin XVIIIe siècle), trois orphelinats lui font suite : l'hôpital des Enfants de Bonne Volonté ou " Enfants de la Charité " (1690) ; l'hôpital des Enfants de Saint-Michel (1714) ; l'hôpital des Enfants de la Divine Providence (1733).

Ces trois nouveaux hôpitaux accueillent exclusivement des filles pauvres, au contraire de l'orphelinat Counotte qui pratique la mixité <sup>2</sup>.

Pour être admis dans ces " maisons ", les enfants doivent être pauvres, orphelins de père et de mère (cette règle est parfois enfreinte), avoir au moins six ans et n'être atteints d'aucune maladie contagieuse. À leur sortie, vers 20 ou 22 ans, lorsqu'ils sont capables d'exercer un métier, on leur donne 15 florins <sup>3</sup>. À Saint-Michel et à la Bonne Volonté, les règlements n'exigent pas la condition d'orpheline et de pauvre (enfants de familles trop nombreuses, fillettes abandonnées par leurs parents). En l'an VI (1797-1798), ces institutions exigent le paiement de 100 florins brabant à leur entrée <sup>4</sup>. L'habillement fait aussi l'objet d'un droit d'entrée : à Bonne Volonté, on exige 5 écus ; à Saint-Michel, 25 écus ; à la Divine Providence, d'abord donné " purement par charité ", le paiement des vêtements devient une norme vers 1750 <sup>5</sup>. Si les enfants sortent avant l'âge, ils doivent payer un dédommagement de 40 florins pour

1 Gertrude Counotte : veuve de l'échevin de Liège Voes ou Servais de la Vignette (mort le 7 mai 1699), morte le 3 mai 1625. Dans son testament du 1er juin 1613, elle lègue 8000 florins brabant et des rentes pour fonder un orphelinat. Elle est toujours en vie lorsqu'elle concrétise son vœu. En 1620, elle donne sa maison située en Agimont et le 27 septembre 1620, le prince-évêque de Liège, Ferdinand de Bavière, approuve la donation. Deux plus tard, on inaugure l'établissement sous le nom de " Maison des Pauvres Orphelins ". Démoli en 1837 pour être reconstruit par l'architecte Rémont, l'hôpital est vendu à la ville de Liège en 1892, avant d'être converti en école communale pour filles ; GOBERT, Th., Liège à travers les âges. Les rues de Liège, t. II, 1925, pp. 14-15.

2 HAESSENNE-PEREMANS, N., L'équipement hospitalier de la province de Liège au début du XIXe siècle, Liège, s.d., p. 72.

3 HAESSENNE-PEREMANS, N., Les asiles pour malades, vieillards et orphelins dans l'arrondissement de Liège au début du XIXe siècle, Liège, 1979, p. 123.

4 HAESSENNE-PEREMANS, N., op. cit., p. 123.

5 HAESSENNE-PEREMANS, N., La pauvreté dans la région liégeoise à l'aube de la révolution industrielle. Un siècle de tension sociale (1730-1830), Paris, 1981 (Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Ulg, fasc. CCXXX), p. 415.

chaque année précédant leur sortie. Ces conditions excluent les enfants misérables, faisant penser parfois à un pensionnat (100 florins brabant de droit d'entrée).

Dans l'orphelinat Counotte, la prise en charge des enfants légitimes, orphelins de père et de mère, pauvres, se fait de 7 à 14 ans jusqu'à 18 ans. Il faut être né à Liège ou dans les faubourgs. À la Bonne Volonté et à la Divine Providence, les enfants sont admis avant l'âge de 6 ans et ce jusqu'à 22 ans.

Le nombre d'enfants en Agimont, de 30 orphelins à ses débuts, est passé à 60 garçons et 40 filles au XVIIIe siècle, et 130 à 140 enfants à la fin du XIXe siècle<sup>6</sup>. Les trois autres orphelinats présentent une situation inverse. Le nombre des orphelines tend à diminuer au fil du temps. En 1706, l'hôpital de Bonne Volonté compte 18 orphelines<sup>7</sup>, 72 en 1713, 68 en 1726, 56 en 1736, 39 en 1762, 38 en 1775 et 30 en 1792<sup>8</sup>. À Saint-Michel, il y a 40 enfants en 1724, 25 en 1752 et 23 en 1792<sup>9</sup>. À la Divine Providence, on dénombre 60 orphelines en 1740<sup>10</sup>. Les orphelinats subsistent grâce à la générosité publique et au travail des enfants<sup>11</sup>.

Les garçons sont placés en apprentissage chez des artisans de Liège, tailleurs ou cordonniers pour la plupart. Les filles apprennent la couture et la fabrication de dentelles dans l'orphelinat même<sup>12</sup>.

Sous le régime français, ces établissements ne sont pas supprimés, mais regroupés<sup>13</sup>.

Dès 1793, et plus particulièrement durant l'hiver 1794-95, les orphelinats subissent un dénuement important (disette, absence de chauffage, manque d'hygiène, typhus, chômage, etc.), suite à la confiscation de leurs revenus et au non-paiement de leurs rentes. Le Bureau de bienfaisance tente de réduire le nombre des orphelins en abaissant l'âge de sortie (19 ans pour les garçons, 17 ans pour les filles), mais se heurte au mécontentement des hôpitaux qui se voient privés de la main-d'œuvre et des profits potentiels. En février 1796, on décide de regrouper les orphelinats dans deux maisons, mais l'initiative ne se réalise pas. Le 16 vendémiaire an V (7 octobre 1796), une Commission administrative des hospices civils est créée dans chaque municipalité pour gérer en commun les biens des orphelinats. À Liège, elle entre en fonction le 25 floréal an V (14 mai 1797). Le 24 brumaire an VI (14 novembre 1797), la Commission achète le couvent des Sœurs de Hasque pour y rassembler les orphelins. Il faut cependant attendre le 14 fructidor an IX (1er septembre 1801) pour qu'une décision effective soit prise de réunir les orphelines des quatre maisons dans l'hôpital Sainte-Barbe (le Balloir), libéré par les folles, et d'installer les garçons dans l'hôpital d'Agimont (qu'ils quitteront, en 1891, pour

6 GOBERT, Th., Liège à travers les âges. Les rues de Liège, t. II, 1925, pp. 14-15.

7 GOBERT, Th., op. cit., t. II, p. 283.

8 HÉLIN, É., La population des paroisses liégeoises aux XVIIe et XVIIIe siècles, Liège, 1959 (Documents et mémoires, fasc. IV), p. 84.

9 HÉLIN, É., op. cit., p. 85.

10 HÉLIN, É., op. cit., p. 209.

11 L'initiative publique des communes en Belgique. Fondements historiques (ancien régime), 11e Colloque international, Spa 1-4 sept. 1982, Actes, Crédit Communal de Belgique, Bruxelles, 1984 (Coll. Histoire, série in-8°, n° 65), pp. 549-550.

12 HAESSENNE-PEREMANS, N., La pauvreté dans la région liégeoise..., p. 416.

13 HAESSENNE-PEREMANS, N., Les asiles pour malades..., pp. 122-126 ; ID., L'équipement hospitalier..., p. 70-72 ; Mille ans d'aide sociale. Exposition, Liège, 1985, p. 57.

occuper l'hôpital du Vertbois). Les objectifs visent à réduire les dépenses en simplifiant l'administration, à donner une même éducation aux orphelins, à veiller à la moralité en séparant les deux sexes et à assurer un cadre de vie plus sain par le choix d'un quartier moins peuplé. Le 22 fructidor an IX (9 septembre 1801), les démentes de Sainte-Barbe sont transférées à l'hospice des Repenties, rue du Vertbois. Les orphelines y emménagent fin septembre 1801. En mars 1799, le Ministre de l'Intérieur aurait souhaité ne conserver que trois hôpitaux pour l'ensemble des malades et des " délaissés " : un pour les malades, un autre pour les vieillards et les enfants et un dernier pour les fous, les épileptiques, les vénériens et les scorbutiques. La Commission s'y est farouchement opposée, craignant un déséquilibre dans ses finances.

### *MAISON DES ENFANTS DE LA DIVINE PROVIDENCE*

Une brouille serait intervenue entre Élisabeth Bailly et les directeurs de l'hôpital Saint-Michel. Ceci explique sans doute le transfert de celui-ci en 1722 dans la rue de l'Étuve. En avril 1733, Élisabeth Bailly réoccupe, pour y fonder un nouvel orphelinat, les quatre maisons de la paroisse Saint-Remy qu'elle avait cédées à l'hôpital Saint-Michel : l'hôpital de la Divine Providence <sup>14</sup>. Le 8 janvier 1744, elle fait don de tous ses biens meubles et immeubles, à l'établissement pour accroître sa dotation <sup>15</sup>. Elle le transfère en 1744, rue des Carmes (dans deux maisons), en la paroisse Saint-Martin-en-Ile (en dépit de l'opposition des Carmes et des Sœurs de Hasque). Le 22 février 1744, le Chapitre cathédral de Liège approuve et confirme l'érection de l'hôpital <sup>16</sup>.

L'hôpital est dirigé par des maîtresses et des administrateurs. Il subsiste grâce aux subsides des États et à " un groupe de personnes généreuses " <sup>17</sup>.

L'orphelinat est supprimé sous la Révolution française et remplacé successivement par un dépôt de mendicité, une école de philosophie du grand séminaire, une maternité, pour être enfin vendu en 1908 par la Commission des hospices civils.

### *ARCHIVES*

Les archives de ces hôpitaux ont été déposées en 1895 par le C.P.A.S. de Liège aux Archives de l'État à Liège <sup>18</sup>. Monsieur Honoré, archiviste du C.P.A.S. nous a assuré qu'il ne restait rien de ces fonds dans son institution. Une masse d'archives hétéroclites est en cours de tri et quelques pièces pourraient encore être fortuitement découvertes. Cela reste mineur. L'essentiel des fonds est conservé aux Archives de l'État à Liège ; des inventaires sommaires en ont été réalisés en 1994 <sup>19</sup>.

14 GOBERT, Th., op. cit., t. II, p. 283 ; t. V, p. 174.

15 A.É.L, Hôpital des Enfants de la Divine providence, n° 1.

16 A.É.L, Hôpital des Enfants de la Divine providence, n° 1.

17 GOBERT, Th., op. cit., t. II, p. 283.

18 LECOMTE, Fr., Les hôpitaux de Liège (inventaire), A.É.L., Liège, juin 1995.

19 Inventaire des archives des béguinages, des hôpitaux et de la bienfaisance de la ville de Liège, Bruxelles, 1994 (Archives de l'État à Liège. Instrument de recherche à tirage limité, n°15), p. 11, 20 et 26.



## Contenu et structure

### *MODE DE CLASSEMENT*

Les archives de l'hôpital des Enfants de de la Divine Providence comportent principalement des registres de comptabilité. Toutefois, un classement en trois catégories a été possible : a) l'organisation, b) les biens et c) la comptabilité.



---

## Description des séries et des éléments

- I. ORGANISATION
- 1 Registre réalisé en 1748 contenant la transcription de documents relatifs à l'établissement de l'hôpital (approbation, fondation, donation d'Élisabeth Bailly (1733), règlement des conditions d'admission des pensionnaires) ; contenant aussi des titres de propriété, des biens meubles et immeubles (testament d'Élisabeth Briffoz, 9 septembre 1738). 1744-1749.  
1 volume
- 2 Note des papiers et registres restitués aux administrateurs et la directrice de l'hôpital. Janvier-février 1796 (pluviôse an IV).  
1 pièce
- 3 - 4 *PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES ADMINISTRATEURS DE L'HÔPITAL. 1795-1798.*  
3 29 décembre 1795-2 août 1796 (8 nivôse an IV-15 thermidor an IV).  
1 cahier
- 4 22 novembre 1796-22 février 1798 (2 frimaire an V-4 ventôse an VI).  
1 volume

## II. BIENS

- 5 Remboursements et placements de capitaux (legs de Paul Dubois, marchand-bourgeois de Liège, 2 juin 1752). 1747-décembre 1796/janvier1797 (nivôse an V).  
1 dossier
- 6 Legs de Catherine Dawans, veuve de Gilles Cornélis. 1755-1776.  
3 pièces
- 7 Liège, maisons au Rivage Saint-Remy (poursuite de la Commission des hospices civils pour loyer impayé). 1808.  
1 dossier
- 8 Biens à Noville-en-Hesbaye (partage des biens de Martin Kepenne, 1764). 1764-1829.  
1 cahier

- 9 III. COMPTABILITÉ  
Journal des recettes et dépenses par le caissier de l'hôpital Jean-Louis Bourdon, 1748-1753. 1 volume.
- 10 - 15 REGISTRES OU CAHIERS AUX PAYEMENTS DES REDEVANCES (CENS, RENTES, LOCATIONS DE MAISONS) DUES À OU PAR L'HÔPITAL. 1740-1803.
- 10 Pour les années 1740-1752. 1740-1754. 1 volume
- 11 Pour les années 1748-1778. 1748-1779. 1 volume
- 12 1761. 1 cahier
- 13 Pour les années 1759-1766. 1762-1766. 1 volume
- 14 Pour les années 1777-an XI. 1779-1802/1803 (an XI). 1 cahier
- 15 1769-1771. 1 cahier
- 16 Registre aux paiements des redevances, dues à Jacob Lysmont, marchand bourgeois de Liège et sa fille Élisabeth Lysmont, pour les années 1712-1753. 1712-1754. 1 volume
- 17 Registre aux paiements des redevances dues Gilles Frédéric Malpas, fils de Nicolas Malpas et de Barbe Detiege pour les années 1719-1751. 1720-1752. 1 volume
- 18 Sommaire du compte de la sœur Louvrex, maîtresse de l'hôpital. 1793. 1 dossier
- 19 - 54 COMPTES DES RECETTES EN ARGENT ET EN NATURE ET DES DÉPENSES (EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DES HOSPICES CIVILS DU CANTON DE LIÈGE RELATIFS À L'APPROBATION DES COMPTES). 1798/1799-1812.
- 19 1798/1799 (an VII).

		1 cahier
20	1799-1800 (an VIII).	1 cahier
21	1800-1801 (an IX).	1 cahier
22	1801-1802 (an X).	1 cahier
23	1802-1803 (an XI).	1 cahier
24	1803-1804 (an XII).	1 cahier
25	Extraits de procès-verbaux. 1804-1805 (an XIII-XIV).	4 pièces
26	Septembre-décembre 1805 (premier trimestre de l'an XIV).	1 cahier
27	Premier trimestre 1806.	1 cahier
28	Deuxième trimestre 1806.	1 cahier
29	Troisième trimestre 1806.	1 cahier
30	Quatrième trimestre 1806.	1 cahier
31	Premier trimestre 1807.	1 cahier
32	Deuxième trimestre, 1807.	1 cahier
33	Troisième trimestre, 1807.	1 cahier
34	Quatrième trimestre, 1807.	1 cahier
35	Premier trimestre, 1808.	1 cahier

---

36	Deuxième trimestre, 1808.	1 cahier
37	Troisième trimestre, 1808.	1 cahier
38	Quatrième trimestre 1808.	1 cahier
39	Premier trimestre 1809.	1 cahier
40	Deuxième trimestre 1809.	1 cahier
41	Troisième trimestre 1809.	1 cahier
42	Quatrième trimestre 1809.	1 cahier
43	Premier trimestre 1810.	1 cahier
44	Deuxième trimestre 1810.	1 cahier
45	Troisième trimestre 1810.	1 cahier
46	Quatrième trimestre 1810.	1 cahier
47	Premier trimestre 1811.	1 cahier
48	Deuxième trimestre 1811.	1 cahier
49	Troisième trimestre 1811.	1 cahier
50	Quatrième trimestre 1811.	1 cahier
51	Premier trimestre 1812.	1 cahier

52	Deuxième trimestre 1812.	1 cahier
53	Juillet et août 1812.	1 cahier
54	Septembre-décembre 1812.	1 cahier
55	Comptes des dépenses, premier trimestre de l'an VI. Septembre-décembre 1797.	1 cahier